

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 JUIN 2010**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 17 juin 2010 à 17 heures sous la présidence de M. FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'à la question 21 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 3), M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 3), M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques MARIOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question 3), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN (à compter de la question 3), M. Jean-François GIRARD, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Claude ROY (jusqu'à la question 12 incluse), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'à la question 2 incluse), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine THIEBAUT, M. Éric ALAUZET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Annie MENETRIER, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 3), Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESSA, M. Nicolas GUILLEMET, Mlle Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine JEANNIN, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI, M. Edouard SASSARD, M. Jean-Marie GIRERD (à compter de la question 3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

**Secrétaire :** Mme Nicole WEINMAN.

**Absents :** Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question 22), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Martine BULTOT (à compter de la question 2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'à la question 2 incluse), M. Jean-Claude ROY (à compter de la question 13), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (à compter de la question 3), Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Sylvie JEANNIN, M. Nicolas BODIN (à compter de la question 22), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 2 incluse), Mlle Hayatte AKODAD, Mme Catherine GELIN, M. Jean-Marie GIRERD (jusqu'à la question 2 incluse).

**Procurations de vote :** Mme Jacqueline PANIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question 22), Mme Françoise PRESSE à Nicolas GUILLEMET (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à compter de la question 2), M. Abdel GHEZALI à M. Lazhar HAKKAR (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Valérie HINCELIN à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Jean-Claude ROY à M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question 13), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX à M. Frank MONNEUR (à compter de la question 3), Mme Nozhat MOUNTASSIR à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sylvie JEANNIN à Mme Danièle POISSENOT, M. Nicolas BODIN à Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à compter de la question 22), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question 2 incluse), Mlle Hayatte AKODAD à Mlle Béatrice RONZI, Mme Catherine GELIN à Mme Martine JEANNIN.

\*\*\*\*\*

En préambule, M. le Maire a rendu hommage à Aurélie FOUQUET, policière municipale tuée dans la région parisienne suite à un braquage.

L'Assemblée Communale a observé une minute de silence.

Il a ensuite informé l'Assemblée que deux motions seraient présentées en fin de séance.

Enfin, il a rendu hommage à M. Freddy ROULIN, décédé le 31 mai dernier, en rappelant qu'il avait été Conseiller Municipal de 1983 à 1989.

L'Assemblée Communale a observé une minute de silence en mémoire de M. ROULIN.

- 1. Exercice 2010** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

## **FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES**

- 2. Compte de gestion 2009 du Chef de Service Comptable de la Trésorerie du Grand Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver :

- . l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2009 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes,
- . la comptabilité des valeurs inactives.

- de constater la stricte concordance entre le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Chef de Service Comptable et le compte administratif de la collectivité.

- 3. Exercice 2009 - Compte Administratif**

L'Assemblée Communale a désigné Mme SCHIRRER comme présidente de la séance pour l'examen et le vote de cette question.

M. le Maire a présenté le Compte Administratif 2009 : pour la Ville, au budget général, les dépenses réelles se sont élevées à 220,5 M€.

### **I - Le contexte de l'année 2009**

M. le Maire a rappelé le contexte économique de crise. Il a indiqué quelques points d'inquiétude et notamment la « reprise hésitante » ainsi que la dégradation considérable de la situation des comptes publics.

Il a ensuite évoqué la situation financière préoccupante des collectivités locales qui ont été largement sollicitées en matière économique et sociale. Il a également précisé que la Ville de Besançon connaissait aussi cette situation.

Il a indiqué que la Ville et le CCAS avaient réagi dès la préparation du budget en construisant un budget de résistance.

## **II - Le panorama de réalisation 2009**

M. le Maire a ensuite décliné les réalisations 2009.

Il a rappelé que la Ville de Besançon avait tenu son objectif économique de soutien à l'investissement. La Ville a ainsi réalisé 45 M€ de dépenses d'équipement sur le budget principal avec les travaux en régie et près de 60 M€ avec les budgets annexes.

Il a ensuite énuméré quelques exemples significatifs de réalisations : déblocage du dossier Pasteur, construction des projets pour les futurs éco-quartiers (Vaïtes, Vauban), ouverture de la Maison des Seniors, rénovation de plusieurs grilles tarifaires...

## **III - Les résultats budgétaires et financiers du compte administratif 2009**

M. BODIN a présenté les résultats financiers du compte administratif. Il a indiqué que les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 220,5 M€, ce qui représente une hausse globale de 14,4 M€.

Il a souligné que l'évolution des dépenses de fonctionnement était maîtrisée.

Il a signalé que la fiscalité indirecte avait diminué (prélèvement sur les jeux du Casino, droits de mutation, droits de stationnement...).

Il a précisé que les recettes de la Ville issues des dotations de l'Etat avaient baissé.

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés et 2 absentions du Groupe MODEM), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2009 et de prendre acte de la reprise au budget 2010 des reports de crédits

- d'approuver le rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

M. LE MAIRE ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

## **4. Exercice 2010 - Budget Principal - Affectation des résultats de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M14**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2010, à savoir :

☞ 19 997 279,72 € à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2009.

☞ 8 502 864,89 € en résultat de fonctionnement reporté.

## **5. Exercice 2010 - Budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison - Affectation des résultats de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M14**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les résultats 2009 et décidé de maintenir l'excédent constaté de 3 957,80 € à la section de fonctionnement, en financement complémentaire des travaux d'aménagement des terrains restant à réaliser et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe Zone d'Activités Thomas Edison.

**6. Exercice 2010 - Budget annexe Zone d'Activités des Champs Montants - Affectation des résultats de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M14**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les résultats 2009 et de maintenir l'excédent constaté de 26 093,95 € à la section de fonctionnement, en financement complémentaire des travaux d'aménagement des terrains restant à réaliser et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe Zone d'Activités des Champs Montants.

**7. Exercice 2010 - Budget annexe du chauffage urbain - Reprise des résultats de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M4**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'affecter en section de fonctionnement une somme de 4 750 € pour une régularisation de rattachements de recettes et de reprendre au budget annexe Chauffage Urbain dans la décision modificative n° 1 de l'exercice courant les ouvertures de crédits.

**8. Exercice 2010 - Budget annexe du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de reprendre en recettes au budget annexe du SSADPA :

- o le résultat de clôture de l'exercice 2009 de la section d'investissement soit 99 465,08 € ; sur ce montant, une somme de 7 980 € est destinée à la couverture des restes à réaliser 2009 ; les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent donc à 91 485,08 € ;
- o le résultat de clôture de l'exercice 2009 de la section de fonctionnement soit 58 640,16 €, montant correspondant à la réserve de compensation disponible après la couverture du résultat déficitaire de l'exercice 2009 ;

- d'inscrire dans la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010 les crédits afférents comme indiqué dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 50000	Solde d'exécution de la section d'investissement reportée		99 465,08
Total investissement			99 465,08
002/002.7034 CS 50000	Réserve de compensation		58 640,16
Total fonctionnement			58 640,16

**9. Exercice 2010 - Budget annexe Archéologie Préventive - Affectation des résultats de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M14**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'affecter la somme de 42 511,47 € à l'autofinancement du programme d'équipement 2009 et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe Archéologie Préventive.

**10. Exercice 2010 - Budget annexe Forêts Communales - Affectation des résultats de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M14**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de clôture 2009 de la section d'investissement comme suit :

- 97 597,00 € à la couverture des restes à réaliser 2009
- 15 991,73 € aux travaux dans les bâtiments des Grandes Baraques

et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative n° 1 au budget de l'exercice courant du budget annexe Forêts Communales.

**11. Exercice 2010 - Budget annexe du service de l'Eau - Affectation du résultat de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M49**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent 2009 à hauteur de 243 822,08 € à l'autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2009, et à hauteur de 408 135,76 € à l'excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2010, le solde de 16 268,76 € restant disponible pour une utilisation ultérieure et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget annexe du Service de l'Eau.

**12. Exercice 2010 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2009 en application de la nomenclature M49**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent 2009 d'un montant de 4 564 307,37 € comme suit : à hauteur de 1 106 185,96 € à l'autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2009 et à hauteur de 3 458 121,41 € à l'excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2010, l'excédent d'exploitation de 2 434 331,41 € restant disponible pour une affectation ultérieure d'investissements importants en cours de programmation dans le cadre du programme de dépollution par temps de pluie et d'inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget annexe du Service de l'Assainissement.

**13. Exercice 2010 - Décision modificative n° 1**

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés et 2 abstentions du Groupe MODEM), le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010 à hauteur, en mouvements réels et hors reports, de 4 M€ pour le budget principal et de 1,9 M€ pour l'ensemble des budgets annexes.

**14. Exercice 2010 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur un montant d'admissions en non valeur de 679 858 € sur les budgets principal, eau et assainissement.

**15. Ressources Budgétaires - Fixation de divers tarifs 2010 - 2011 - Rémunération des maîtres nageurs**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs suivants :

**I - Tarif des équipements sportifs**

**1. Tarifs pour la saison 2010/2011**

	<b>Saison 2010/2011</b>
<b>1 - Installations sportives municipales</b>	
Établissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire	
- Gymnases	9,80 €
- Petits Gymnases, Salles spécialisées	4,90 €
- Terrains	6,90 €
- Demi-Terrains	3,45 €
Traçage Peinture Grand Terrain	16,40 €
Traçage Plâtre Grand Terrain	8,70 €
Traçage Foot à 7	4,40 €
Traçage matches officiels des Clubs Bisontins	gratuité
<b>2 - Plage de Chalezeule</b>	
<b>Entrées</b>	
Tarif adulte	2,80 €
Tarif réduit, (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	2,00 €
<b>Cartes 10 entrées</b>	
Tarif adulte	19,00 €
Tarif réduit	12,00 €
<b>Groupes (minimum 10 personnes)</b>	
Tarif adulte	1,90 €
Tarif réduit	1,20 €
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité
Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité
Bassin Location horaire	73,00 €
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	gratuité
<b>3 - Piscine Mallarmé</b>	
<b>Entrées</b>	
Tarif adulte	3,35 €
Tarif réduit (jeunes -18 ans, étudiants, soirée à thème avec animation)	2,20 €
<b>Cartes 10 entrées</b>	
Tarif Adulte	25,00 €

	Saison 2010/2011
Tarif réduit	15,60 €
<b>Groupes</b> (minimum 10 personnes)	
Tarif Adulte	2,50 €
Tarif réduit	1,56 €
<b>Cartes trimestrielles</b>	
Septembre-novembre/décembre-février/mars-mai	47,50 €
Juin-août (valable juillet - août à Chalezeule)	34,00 €
<b>Scolaires</b>	
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,88 €
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,54 €
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,82 €
<b>Apprentissage de la natation</b> (14 séances d'une demi-heure, entrée comprise)	
<b>TARIF UNITAIRE</b>	
Leçons individuelles enfant ou adulte	11,00 €
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,90 €
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,90 €
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,50 €
Leçons collectives adulte	7,30 €
<b>Aquagym</b>	
Découverte (1 séance)	7,20 €
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,25 €
<b>Bassin complet</b> (pour 1 heure)	
Tarif de base	155,00 €
Tarif réduit	77,50 €
<b>Lignes d'eau</b> (pour 1 heure)	
Tarif de base	20,40 €
Tarif réduit	10,20 €
<b>Compétitions du club local de natation</b> (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	gratuité
<b>Enfants de moins de 4 ans</b> accompagnés par un adulte	Gratuité
<b>Bébés dauphins</b>	122,00 €
<b>Sèche-cheveux</b>	Gratuité
<b>Bonnet de bain</b>	2,20 €
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité

	Saison 2010/2011
<b>4 - Piscine La Fayette</b>	
<b>Entrées</b>	
Tarif adulte	4,45 €
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	3,15 €
<b>Carte 10 entrées</b>	
Tarif adulte	35,00 €
Tarif réduit	22,70 €
<b>Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)</b>	
Tarif de base adulte	3,50 €
Tarif de base enfant	2,27 €
<b>Scolaires</b>	
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,88 €
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,54 €
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,82 €
<b>Apprentissage de la natation (12 séances d'une demi-heure, entrée comprise)</b>	
TARIF UNITAIRE	
Leçons individuelles enfant ou adulte	11,00 €
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,90 €
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,90 €
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,50 €
Leçons collectives adulte	7,30 €
<b>Aquagym</b>	
Découverte (1 séance)	7,20 €
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,25 €
<b>Bassin complet (pour 1 heure)</b>	
Tarif de base	202,00 €
Tarif réduit	101,00 €
<b>Lignes d'eau (pour 1 heure)</b>	
Tarif de base	37,00 €
Tarif réduit	18,50 €
<b>Éveil matinal</b> de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	2,90 €
<b>Compétitions du club local de natation</b> (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité
<b>Enfants de moins de 4 ans</b> accompagnés par un adulte	Gratuité
<b>Sèche-cheveux</b>	Gratuité
<b>Bonnet de bain</b>	2,20 €
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité



	<b>Saison 2010/2011</b>
<b>5 - Patinoire La Fayette</b>	
<b>Entrées</b>	
Tarif adulte	4,45 €
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	3,15 €
<b>Carte 10 entrées</b>	
Tarif adulte	35,00 €
Tarif réduit	22,70 €
<b>Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques</b> (entrée + location) (minimum 10 pers.)	4,35 €
<b>Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques</b> (entrée séance patins gratuits) (minimum 10 pers.)	2,27 €
<b>Accompagnateurs</b> 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité
<b>Enfants de moins de 4 ans</b> accompagnés par un adulte	Gratuité
<b>Location patins</b> (public ou clubs)	2,90 €
<b>Location patins</b> (public ou clubs) séance du jeudi soir, du samedi matin et du dimanche matin	Gratuité
<b>Visiteurs adultes</b> ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité
<b>1<sup>ère</sup> Glisse enfants (dimanche 10 h - 11 h)</b>	
- Tarif unitaire	4,60 €
- 10 séances	41,00 €
<b>1<sup>ère</sup> Glisse adultes (jeudi 18 h 30 - 19 h 30)</b>	
- Tarif unitaire	7,00
- 10 séances	61,00
<b>Scolaires</b>	
- Elèves des écoles maternelles et primaires de Besançon	Gratuité
- Elèves des écoles maternelles de la CAGB (entrée + location)	1,36 €
- Elèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location)	2,07 €
- Elèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,37 €
- Elèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location)	2,53 €
- Elèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,90 €
Autres établissements scolaires (entrée + location)	2,53 €
<b>Affûtage</b>	4,85€
<b>Lacets</b>	2,60 €
<b>Location horaire aux clubs bisontins</b> (en cours de saison) (hors séances publiques)	38,00 €
<b>Location journalière pour manifestation exceptionnelle</b> (Spectacle, Holiday on Ice...)	
- Journée complète + soirée	3 740,00 €
- forfait horaire	202,00 €
<b>Location glace</b> (2 heures) <b>aux comités d'entreprises</b> sauf vacances scolaires	400,00 €

	<b>Saison 2010/2011</b>
<b>Location glace</b> (2 séances) <b>aux comités d'entreprises</b> (en séances publiques)	600,00 €
<b>Location horaire</b> aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	90,00 €
<b>Location horaire</b> au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	50,00 €
<b>Location horaire</b> aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début sept.) minimum 10 personnes	4,65 €
<b>Location mensuelle surfaceuse</b> à privé	1010,00 €
<b>Location horaire</b> à privé pour stage d'été (juillet -août)	78,00 €
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité
<b>6 - Animation sportive municipale</b>	
<b>Écoles de patinage et natation</b> (année)	
- Bisontins	39,50 €
- Habitants de la CAGB	51,50 €
- Hors CAGB	75,40 €
<b>Stages sportifs</b> pendant les petites vacances scolaires, la séance - Patinage et natation	
- Bisontins	3,45 €
- Habitants de la CAGB	4,46 €
- Hors CAGB	6,60 €

## **2. Rémunération des Maîtres Nageurs**

- leçon collective enfant : 2,50 €
- leçon collective adulte : 3,70 €
- leçon individuelle : 7,20 €

## **II - Vie des Quartiers**

Activités dans les Maisons de Quartier et Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches

**Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Planoise et Grette/Butte et Espace associatif et d'animation des Bains-Douches**

1 - Intervention du quotient familial pour les adultes uniquement :

- o **tranche 1** pour les foyers à faibles ressources (quotient < à 450 € par mois)
- o **tranche 2** (quotient compris entre 450 à 988 € par mois)
- o **tranche 3** (quotient > 988 et ≤ à 1 525 € par mois)
- o **tranche 4** (quotient > à 1 525 €)

Majoration de 50 % pour les participants (adultes, jeunes et enfants) issus des communes ne faisant pas partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

(identique saison 2009/2010)

## 2 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Il est pris en compte le revenu fiscal de référence plutôt que la somme des revenus annuels bruts d'une part pour éviter toute erreur et d'autre part pour approcher au plus juste les revenus réels dont disposent les familles.

L'année d'imposition est 2008.

Calcul du quotient mensuel = revenu fiscal de référence / 12 (mois) / nombre de parts

Nombre de parts	Revenu fiscal de référence										
	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Tranche 1	< 450 €	< 8 100 €	< 10 800 €	< 13 500 €	< 16 200 €	< 18 900 €	< 21 600 €	< 24 300 €	< 27 000 €	< 29 700 €	< 32 400 €
Tranche 2	de 450 € à 988 €	de 8 100 € à 11 856 €	de 10 800 € à 23 712 €	de 13 500 € à 29 640 €	de 16 200 € à 35 568 €	de 18 900 € à 41 496 €	de 21 600 € à 47 424 €	de 24 300 € à 53 352 €	de 27 000 € à 59 280 €	de 29 700 € à 65 208 €	de 32 400 € à 71 136 €
Tranche 3	> 988 € et < ou = à 1 525 €	> 17 784 € et < ou = à 27 450 €	> 23 712 € et < ou = à 36 600 €	> 29 640 € et < ou = à 45 750 €	> 35 568 € et < ou = à 54 900 €	> 41 496 € et < ou = à 64 050 €	> 47 424 € et < ou = à 73 200 €	> 53 352 € et < ou = à 82 350 €	> 59 280 € et < ou = à 91 500 €	> 65 208 € et < ou = à 100 650 €	> 71 136 € et < ou = à 109 800 €
Tranche 4	> 1 525 €	> 27 450 €	> 36 600 €	> 45 750 €	> 54 900 €	> 64 050 €	> 73 200 €	> 82 350 €	> 91 500 €	> 100 650 €	> 109 800 €

Au-delà de 6 parts : ajouter une demi-part supplémentaire

Dans le tableau a été introduite la notion de nombre de parts fiscales plutôt que le nombre d'enfants, ceci permet de prendre en compte la diversité des situations familiales notamment les familles monoparentales et les charges liées au handicap.

### **3 - Carte de Vie Quotidienne obligatoire**

Cette carte peut être délivrée indifféremment dans les Médiathèques, Cyber. Bases et Maisons de Quartier, et Espace d'Animation. Elle donne accès à ces trois services.

#### **Tarifs :**

**Plein tarif :** adulte : 8 €

**Tout public hors agglomération du Grand Besançon :** 18 €

**Tarif réduit :** adulte bénéficiant des minima sociaux \* : 4 €

**Gratuit :** jeune de moins de 18 ans et jeunes titulaires de la carte Avantages Jeunes

**Remplacement de la carte de Vie Quotidienne en cas de perte :** 8 €

\* *Définition des minima sociaux :*

Avec la mise en place du RSA il est proposé que la liste des minima sociaux permettant d'obtenir le tarif réduit s'établisse comme suit :

- RSA socle et RSA socle majoré, le RSA activités
- l'allocation de solidarité spécifique au titre du chômage
- le FNS au titre de l'invalidité ou de la vieillesse

Le demandeur devra fournir un justificatif de ces différents revenus assurant qu'il en est bien bénéficiaire au moment de son inscription.

### **4 - Tarification saison 2010/2011 (du 01/09/2010 au 31/08/2011)**

#### ***a) Inscriptions et facturation***

L'inscription est acquise dès lors que le demandeur a fourni tous les justificatifs nécessaires :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Avis d'imposition 2008 ou carte avantage jeunes ou notification d'attribution des minima sociaux,
- Numéro d'allocataire CAF quel que soit l'activité ou l'âge du demandeur (donnée indispensable pour permettre les projections tarifaires pour la saison prochaine).

Et le cas échéant

- Bons CAF,
- Carte de vie Quotidienne en cours de validité,
- Certificat médical autorisant la pratique sportive.

A l'inscription, l'utilisateur s'engage pour l'année (ou pour un trimestre selon l'activité) avec possibilité de paiement de l'activité en 3 fois. Pour les activités annuelles, l'utilisateur n'a pas la possibilité d'arrêter l'activité à la fin d'un trimestre, ou parce qu'il n'a pas assisté au cours, sauf changement de situation motivé (emploi, santé, déménagement,...) et notifié par courrier. Tout trimestre commencé reste dû.

Certaines activités peuvent être limitées à un trimestre, afin de permettre une plus grande rotation du public.

Afin de réguler les listes d'attente, il est proposé de limiter les inscriptions à une seule activité par enfant ou adulte. Une deuxième inscription pourra s'envisager, sur liste d'attente uniquement.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter une activité si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation d'une activité du fait de l'organisateur, la facturation du trimestre ou des trimestres correspondants ne sera pas établie ou sera annulée.

A l'inverse une personne intégrant l'activité en cours d'année se verra facturer : après le 31 décembre 2010, deux trimestres - après le 31 mars 2011, un trimestre.

#### b) Activités de loisirs de la saison 2010/2011 (du 20 septembre 2010 au 18 juin 2011)

Cotisation trimestrielle		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
<b>Tarif réduit</b>	moins de 18 ans minima sociaux - Carte Avantage Jeunes	8 €	9 €	10 €
<b>Tarif 1</b>	Quotient inférieur à 450	12,50 €	16,50 €	20,00 €
<b>Tarif 2</b>	Quotient compris entre 450 et 988	20,00 €	25,50 €	31,50 €
<b>Tarif 3</b>	Quotient supérieur à 988 et inférieur ou égal 1 525	27,00 €	35,00 €	43,00 €
<b>Tarif 4</b>	Quotient supérieur à 1 525	41,50 €	52,50 €	66,00 €
Public hors CAGB : majoration de 50 %				

#### c) Accueil de loisirs

Tarifcation à l'heure

Année scolaire : les mercredis - inscription à la journée ou au mois - facturation mensuelle ou trimestrielle.

Vacances scolaires : inscription à la journée ou à la semaine - facturation mensuelle ou trimestrielle.

Application du tarif 1 pour les enfants inscrits par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles (CADA).

Public hors CAGB : majoration de 50 %

- Accueil de loisirs sans repas = prix de l'heure x nombre d'heures

**PRIX ACCUEIL DE LOISIRS SANS REPAS (par heure)**

	avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,60	0,50	1,00
Tranche 2	0,70	0,60	1,10
Tranche 3	0,80	0,70	1,20
Tranche 4	0,90	0,80	1,30

\* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit par exemple pour la Tranche 1 : 0,10.

- **Accueil de loisirs avec repas = prix de l'heure x nombre d'heures + prix du repas**

**PRIX ACCUEIL DE LOISIRS AVEC REPAS (par heure)**

	Avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non-allocataire
Tranche 1	0,70	0,60	1,10
Tranche 2	0,80	0,70	1,20
Tranche 3	0,90	0,80	1,30
Tranche 4	1,00	0,90	1,40

\* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit par exemple pour la Tranche 1 : 0,20.

**Prix du repas :**

	Avec Bons	Alloc. CAF sans bons	Non-allocataire
Tranche 1	1,60	2	2,50
Tranche 2	1,70	2,10	2,60
Tranche 3	1,80	2,20	2,70
Tranche 4	1,90	2,30	2,80

- Séjours mini camp intégrés à l'Accueil de Loisirs (3 nuitées maxi)  
= base de 10 h et deux repas par jour.

- **Déduction des aides CAF et MSA**

Les familles bénéficiant de bons d'«Aide aux Temps Libre» de la CAF se verront diminuer d'autant le montant du bon/heure du coût horaire (maximum pris en compte : 8 heures par jour) - idem pour la MSA.

En 2010, les bons sont, en fonction des quotients familiaux des organismes :

- CAF avec repas : 0,50 €/ heure
- CAF sans repas : 0,50 €/ heure
- MSA avec repas : de 4 € à 7 € / jour
- MSA sans repas : de 3 € à 6 € / jour

Leurs montants sont révisés chaque 1<sup>er</sup> janvier par la CAF de Besançon et la MSA du Doubs.

Les tarifs calculés seront arrondis au ½ euro ou à l'euro le plus proche.

Tarifs applicables **dès les vacances d'été 2010.**

#### **d) Accueil de jeunes (14 - 17 ans)**

**- Accès aux Accueils de Jeunes :**

Carte de Vie quotidienne (gratuite) + carte «Accueil Jeunes» : 5 € pour une année (du 20 septembre 2010 au 30 juin 2011) permet d'accéder aux accueils de jeunes durant les heures d'ouverture.

**- Tarifs Sorties :** Tarifs identiques aux tarifs réduits à ceux appliqués aux sorties familiales + carte «Accueil Jeunes».

**- Tarifs activités à la carte ½ journée :** tarifs identiques à ceux appliqués aux stages jeunes et adultes à la ½ journée + carte «Accueil Jeunes».

**- Tarifs autres activités spécifiques :** La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons CAF et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche) + carte «Accueil Jeunes».

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

#### Tarifs applicables dès les vacances d'été 2010.

Selon la réglementation en vigueur des accueils de mineurs, les séjours sont organisés différemment s'ils le sont à partir de l'accueil déclaré (accueil de loisirs ou accueil de jeunes de + 14 ans) ou directement comme un séjour à part entière. Le séjour court accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée comprise entre 1 et 3 nuits.

Le séjour de vacances (précédemment dénommé «centre de vacances» ou «colonie de vacances») accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée minimale de 4 nuits.

A partir de 2010, le type de séjours et donc de tarification peut être différent selon son organisation (voir tarifs décrits aux paragraphes e et f).

#### **e) Séjours courts ou de vacances (mini camps - camps) hors accueil de loisirs**

**Tarifs :** La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons «Aides aux Temps Libres» CAF et MSA et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

#### **f) Séjours courts ou de vacances (mini camps - camps) rattachés ou en dehors de l'accueil de jeunes**

**Tarifs :** La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons «Aides aux Temps Libres» CAF et MSA et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

**g) Stages jeunes et adultes et activités ponctuelles**

STAGES JEUNES ET ADULTES à la ½ journée					
<u>Coût de revient du stage intégral</u>					
1 € à 500 €		De 500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
<u>Tarif de la ½ journée</u>					
Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit
3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
Tout public hors CAGB : tarif majoré de 50 %					

Tarif Réduit = Moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes.

Tarifs applicables dès les vacances d'été 2010.

**h) Sorties familiales, randonnées ou activités sportives, de loisirs ou de découvertes ponctuelles**

SORTIES FAMILIALES (ne dépassant pas la journée)						
	COUT DE REVIENT					
	de 1 € à 500 €		500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
Effectif familial, nombre de participants	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
1 personne	3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
2 personnes	5 €	2,50 €	10 €	5 €	15 €	7,50 €
3 personnes	7 €	3,50 €	14 €	7 €	21 €	10,50 €
4 personnes	9 €	4,50 €	18 €	9 €	27 €	13,50 €
5 personnes	11 €	5,50 €	22 €	11 €	33 €	16,50 €
6 personnes	13 €	6,50 €	26 €	13 €	39 €	19,50 €
par personne supplémentaire	+ 2 €	+ 1,00 €	+ 4 €	+ 2 €	+ 6 €	+ 3,00 €

\*Tarif Réduit = moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes.  
La situation de l'adulte accompagnant détermine le type de tarif.  
Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal.  
Public hors CAGB : majoration de 50 %.  
Ce tarif dégressif est strictement réservé aux familles d'un seul et même foyer fiscal. Il ne s'applique pas aux groupes

Tarifs applicables dès les vacances d'été 2010.



## i) Accès à la culture

<b>ACCES A LA CULTURE</b> <b>Prix par spectacle dans les Maisons de Quartier</b>			
	<b>Tarif normal</b>	<b>Tarif réduit</b>	<b>Exonération</b>
<b>Tarif par personne</b>	<b>3 €</b>	<b>1,50 €</b>	<b>Pour les moins de 4 ans</b>
Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la Carte Avantage Jeunes			

\*NB : certains spectacles peuvent être gratuits et une exonération peut être appliquée à titre d'invitation sur un certain nombre d'entrées.

<b>ACCES A LA CULTURE / SORTIES CULTURELLES</b> <b>Prix par spectacle</b>			
	<b>Tarif normal</b>	<b>Tarif réduit</b>	<b>Exonération</b>
<b>Tarif par personne</b>	<b>3 €</b>	<b>1,50 €</b>	<b>Pour les moins de 4 ans</b>
Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la Carte Avantage Jeunes. Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal. Public hors CAGB : majoration de 50 %.			

## j) Tarifs spécifiques

- **Accompagnement à la scolarité** : carte de Vie Quotidienne.
- **Spectacles danses de fin d'année** : participation aux frais de costumes : 4 €.
- **Buvette et snack** : vente à 1€ l'unité.
- **Vente de produits, vente aux usagers** au prix de revient des réalisations des différents ateliers (photos, films...) arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche.
- **Animations plein air** : participation libre et gratuite, pas de carte de Vie quotidienne. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville, hors frais de personnel (arrondi au ½ € ou à l'euro le plus proche), public hors CAGB + 50 %.
  
- **Accueil parents/enfants pour les 4 structures** :
  - carte de Vie Quotidienne pour les parents et les enfants
  - participation aux animations ponctuelles sur la base des tarifs «stages ou sorties familiales» paragraphes g - h - i
  - public hors CAGB : majoration de 50 %
  - L'accueil des groupes (classes, accueils de loisirs, assistantes maternelles,...) hors projet commun ou visite découverte : forfait : 15 €/an. Public hors CAGB : tarif majoré de 50 %.
  - Prêt de jeux : carte de Vie Quotidienne
    - Facturation des jeux, CD ROMS, CD musique comptine, livres, revues non rendus ou abîmés:
      - petits jeux, revues, livres, grands jeux, CD ROMS, CD musique comptine, beaux livres : remplacer l'objet à l'identique

**- Activités couture/bricolage :**

- **MQ Planoise et Grette / Butte séance avec fournitures :** carte de Vie Quotidienne + 15 € de forfait hors fournitures - payable par trimestre
- **MQ Montrapon / Fontaine Ecu :** l'activité se déroule sans encadrement régulier. Une participation sur la base des tarifs «stages paragraphe g» peut être demandée si un intervenant est programmé.

**Public hors CAGB : majoration de 50 %**

**- Activités Mosaïque :** 5 €/trimestre (fournitures comprises)

**- Evènement «Energie Jeunes» :** restauration du 10 septembre 2010

Prix du repas : 5 € pour les titulaires de la carte Avantages Jeunes et 10 € pour les autres.

**k) Tarif photocopies / Impression**

\* 0,15 € la photocopie [(tarif unitaire pour format A3 ou A4) tarif identique à 2009]

\* 0,15 € le fax

\* 0,30 € la photocopie recto-verso

En aucun cas, les Maisons de Quartier et l'Espace d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

**16. Citadelle - Tarifs 2010**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs 2010 de la Citadelle.

. Tarifs applicables toute l'année		Tarifs 2010
Adultes	Plein tarif	8,20 €
Adultes handicapés		6,50 €
Tarif réduit	Jeune de 14 à 18 ans, étudiant - de 28 ans apprenti, demandeur d'emploi, militaire appelé, handicapé, carte famille nombreuse	6,80 €
Enfants	De 4 à 14 ans	4,60 €
	De 6 à 13 ans avec carnet	6,50 €
	Handicapés	3,50 €
	De moins de 4 ans	gratuit
Famille	2 adultes + 2 enfants (+ 2,30 € par enfant supplémentaire au-delà du 2 <sup>ème</sup> )	23,30 €
	Abonnement solo	20,00 €
	Abonnement famille	40,00 €
	Abonnement grands-parents (+ 8 € par petit enfant supplémentaire au-delà du 3 <sup>ème</sup> )	40,00 €
	Abonnement solo	12,00 €
	Abonnement famille	30,00 €
	Abonnement grands-parents (+ 8 € par petit enfant supplémentaire au-delà du 3 <sup>ème</sup> )	30,00 €

. Tarifs applicables toute l'année		Tarifs 2010
Adultes	A partir de 20 personnes	6,60 €
Adultes handicapés	A partir de 5 personnes + accompagnateurs	5,50 €
	Scolaire, étudiant - 28 ans, Centre aéré (à partir de 10 personnes)	4,10 €
Enfants	Handicapé (à partir de 5 personnes)	3,00 €
	Collège et lycée pour visite MRD seulement	2,50 €
	Scolaires bisontins (maternelles et primaires après accord du service Education de la Ville)	gratuit
	Adultes 1 pour 20 Scolaires 1 pour 10 (1 pour 5 en maternelle)	gratuit
Accompagnateurs	Handicapés (enfants et adultes) 1 pour 5	
	Autres accompagnateurs	Tarif réduit
1 h 30 - par adulte	Avant la fermeture du site	6,50 €
1 h pour tous	Avant fermeture ou en journée	4,00 €

### 17. Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'adopter le régime applicable en 2010, à savoir :

- conserver le «tarif cible» 2013 de 20 €, sans minoration de tarif ;
- maintenir l'exonération de droit des enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup> ;
- exonérer les enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> ;
- ne pas accorder de réfaction aux enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure à 20 m<sup>2</sup> ;
- exonérer l'ensemble des préenseignes que leur superficie soit inférieure, égale ou supérieure à 1,5 m<sup>2</sup> ;
- n'accorder ni exonération, ni réfaction aux dispositifs apposés sur mobilier urbain hors ceux légalement exonérés.

## CONSEIL MUNICIPAL

### 18. Formation des élus - Bilan et perspectives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la formation des élus et a décidé de se prononcer favorablement sur les perspectives en la matière pour l'année 2010.

## **19. Commission d'Appel d'Offres - Renouvellement - Désignation des membres**

A l'unanimité des suffrages exprimés et après un vote à bulletin secret au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le Conseil Municipal a décidé d'élire en son sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

### **Titulaires :**

- M. GOVIGNAUX
- Mme FELLMANN
- Mme PANIER
- M. LIME
- Mme JEANNIN M.

### **Suppléants :**

- Mme WEINMAN
- M. CYPRIANI
- Mlle RONZI
- Mme CRABBÉ-DIAWARA
- M. GONON.

## **20. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2009**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du bilan des travaux 2009 de la CCSPL.

## **SPORT**

### **21. Taxes sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives 2011**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé l'exonération générale et totale de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives pour 2011.

### **22. Sports collectifs de haut niveau - Contrats de Développement Sportif - Adoption des contrats 2010/2013 et des avenants 2010/2011 - Versement des subventions**

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre de Mme CRABBÉ-DIAWARA, 8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés et 1 abstention de M. MARIOT), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :
  - . 50 000 € à l'ESB M
  - . 75 000 € à l'ESB F
  - . 180 000 € au BRC Foot.

- d'adopter le principe général du soutien au sport de haut niveau pour les 3 prochaines saisons et les nouveaux Contrats de Développement Sportif à conclure avec les 3 clubs
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les Contrats et les avenants annuels
- d'adopter la hauteur des financements annuels et l'attribution des subventions correspondant aux mensualités prévues aux Contrats.

## **COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**23. ZAC TEMIS** - Signature d'une convention fixant les modalités de rachat et de facturation entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon, la sedD et le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les relations entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon, la sedD et le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel dans le cadre de la ZAC TEMIS, ainsi que les modalités de rachat des ouvrages d'eau et d'assainissement et de facturation de la maîtrise d'œuvre.

## **RESSOURCES HUMAINES**

**24. Prévention des Risques Urbains** - Recrutement d'un responsable opérationnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le recrutement à temps complet d'un responsable opérationnel pour la Direction Prévention des Risques Urbains.

**25. Orchestre de Besançon Franche-Comté** - Emploi de directeur artistique / chef d'orchestre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le recrutement et sur les conditions du contrat d'un directeur artistique / chef d'orchestre pour l'Orchestre de Besançon Franche-Comté.

**26. Communication** - Renouvellement de l'emploi de journaliste - chargé de communication

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la transformation en CDI d'un emploi de journaliste - chargé de communication conformément au cadre législatif et réglementaire.

**27. Citadelle** - Recrutement d'un chargé de mission

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un chargé de mission à la Citadelle.

## **28. Développement local - Renouveau de l'emploi d'animateur du commerce**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la transformation en CDI d'un emploi d'animateur du commerce conformément au cadre législatif et réglementaire.

## **CULTURE**

### **29. Création de la Régie Autonome Personnalisée LA RODIA pour la gestion et l'exploitation de la Scène des Musiques Actuelles de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de créer la régie autonome personnalisée «LA RODIA»
- d'adopter les statuts annexés au présent rapport
- de fixer la dotation initiale
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2010 annexée au présent rapport
- de désigner les représentants du Conseil Municipal et les personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration proposés suivants :

9 membres titulaires (7 Majorité Municipale - 2 Minorité Municipale) :

- . M. le Maire, Jean-Louis FOUSSERET
- . M. Yves-Michel DAHOUI, Adjoint culture, patrimoine, harmonies municipales
- . M. Franck MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, associations culturelles, fabrique culturelle, musiques actuelles
- . Mme Danièle POISSENOT, Adjointe de quartier Planoise, vie associative
- . M. Abdel GHEZALI, Adjoint de quartier Clairs-Soleils, animation socioculturelle et vie des quartiers, CUCS
- . M. Cyril DEVESA, Conseiller Municipal Délégué, vie étudiante
- . Mme Solange JOLY, Conseillère Municipale Déléguée
- . Mme Catherine GELIN, Conseillère Municipale
- . Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Conseillère Municipale

9 membres suppléants (7 Majorité Municipale - 2 Minorité Municipale) :

- . M. Emmanuel DUMONT
- . M. Patrick BONTEMPS
- . Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT
- . Mlle Béatrice RONZI
- . M. Jean-Pierre GOVIGNAUX
- . M. Nicolas GUILLEMET
- . Mme Annie MENETRIER
- . M. Pascal BONNET
- . Mme Elisabeth PEQUIGNOT

en qualité de personnalités qualifiées

- . M. Patrice HENNEQUIN, militant associatif pour le développement des musiques actuelles à Besançon
  - . M. Selim KHELIFA, conseiller pédagogique départemental en musique à l'Inspection Académique du Doubs.
- de désigner M. Emmanuel COMBY en qualité de directeur de la régie

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens et tous documents à intervenir dans le cadre de la création de cette régie

- de verser à la RAP «LA RODIA» une subvention de fonctionnement de 28 000 € et une subvention initiale d'équipement de 40 000 €.

### **30. Partenariat inter-musées et création de la Route de la Mesure du Temps - Convention-cadre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la création d'un partenariat inter-musées Musée du Temps - Musée de l'Horlogerie de Morteau et le Musée de la Montre de Villers-le-Lac ainsi que des musées suisses

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre et les conventions à intervenir dans le cadre d'opérations spécifiques communes.

### **31. Collections archéologiques du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Partenariat avec le CNRS - Laboratoire d'Archéologie des Sociétés Méditerranéennes**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le partenariat avec le CNRS en vue de créer une encyclopédie des petits objets archéologiques à destination du grand public et des scientifiques

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec le CNRS.

### **32. Exposition Hiraki SAWA - Carrousel - Partenariat entre la Région Franche-Comté (FRAC), le Centre d'Art Mobile, l'Université de Franche-Comté (IUFM) et la Ville de Besançon (Musées du Centre)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le partenariat entre la Région de Franche-Comté, le Centre d'Art Mobile, l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon pour l'organisation de l'exposition Carrousel d'Hiraki SAWA qui se déroulera du 19 juin au 27 septembre à Besançon

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon, le Centre d'Art Mobile, l'Université de Franche-Comté et la Région de Franche-Comté.

### **33. Exposition Le Dessin contemporain : Florence et Daniel GUERLAIN - Mécénat**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec Florence et Daniel GUERLAIN et relative à l'exposition «Collection Florence et Daniel GUERLAIN. Dessins contemporains» dont le coût s'élève à 20 000 €

- d'encaisser le soutien financier de ces mécènes d'un montant de 8 000 €.

**34. Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville -**  
Présentation des projets de valorisation d'un site fortifié - Attribution d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Ecole Nationale d'Architecture de Paris Belleville pour financer l'exposition des projets de valorisation d'un site fortifié d'un montant de 37 000 € qui aura lieu à Besançon en septembre et octobre 2010.

**35. Ecole Régionale des Beaux-Arts - Subvention de la DRAC au titre de 2010**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à encaisser la subvention annuelle de fonctionnement de la DRAC d'un montant de 270 000 €.

### VIE DES QUARTIERS

**36. Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés - Rémunération des animateurs et directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances d'été 2010**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modalités suivantes de rémunération des animateurs et directeurs occasionnels des accueils de loisirs pendant les vacances d'été 2010 :

**1) Accueil de loisirs - Accueils de jeunes - Animations familiales plein air**

- **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent\*) :**  
(\* selon la réglementation en vigueur du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives).
  - Journée complète avec repas : 52,06 €
  - Journée complète sans repas : 41,65 €
  - ½ journée : 31,24 €
  
- **Animateur non diplômé\* :**
  - Journée complète avec repas : 39,55 €
  - Journée complète sans repas : 31,64 €
  - ½ journée : 23,73 €

Les modalités de rémunération sont applicables également aux journées de préparation qui ont lieu en juin et juillet 2010.

- **Directeur des Accueils de Loisirs\* ou référent animateur Accueil de Jeunes\* (animateur diplômé BAFD ou équivalent\*) :**
  - journée complète avec repas : 64,60 €
  - journée complète sans repas : 51,68 €
  - ½ journée : 38,76 €



## **2) Séjours courts et longs (Mini-camps, camps)**

- **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent\*) :**

5 jours 4 nuits :	364,42 €
4 jours 3 nuits :	286,33 €
3 jours 2 nuits :	208,24 €
2 jours 1 nuit :	130,15 €

- **Animateur non diplômé\* :**

5 jours 4 nuits :	276,85 €
4 jours 3 nuits :	217,53 €
3 jours 2 nuits :	158,20 €
2 jours 1 nuit :	98,88 €

- **Directeur des Accueils de Loisirs\* ou référent animateur Accueil de Jeunes\* (animateur diplômé BAFA ou équivalent\*) :**

5 jours 4 nuits :	452,20 €
4 jours 3 nuits :	355,30 €
3 jours 2 nuits :	258,40 €
2 jours 1 nuit :	161,50 €

## **3) Activités «Été jeunes» et «Vital'été»**

Les animateurs - loisirs qui participent aux activités d'«Été jeunes» seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- **Animateur Vital'été - Pitchouns :**

- 6 jours :	249,90 €
-------------	----------

- **Animateur Vital'été - Arts & Créations :**

- 6 jours :	249,90 €
-------------	----------

- **Animateur Été Jeunes :**

- 3 à 5 jours :	124,95 €
-----------------	----------

- **Animateur Information jeunesse / suivi administratif :**

- 5 jours :	187,42 €
-------------	----------

## **37. Sports - Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés - Vital'été - Un été en Ville - Animation enfance, jeunesse, famille**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des dispositifs Vital'Été, Un été en ville pour 2010 et des activités à destination des familles

- d'attribuer au Théâtre de l'Espace une subvention complémentaire de 6 000 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant avec le Théâtre de l'Espace,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et marchés de prestations avec les associations et prestataires concernés et intervenants,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter et encaisser les aides financières de la CAF, de l'Etat, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs, du Grand Besançon et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type de projet.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY, M. GENDRAUD et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

**38. Vie des Quartiers - Maison de Quartier de Planoise - Régie de recettes - Demande de remise gracieuse partielle du régisseur titulaire**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de donner un avis défavorable à la demande en décharge de responsabilité
- de donner un avis favorable partiel à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur de recettes concerné, une somme de 200 € restant à la charge de ce dernier
- de prendre acte que le montant restant à la charge de la Ville sera de 800 €.

**39. Vie des Quartiers - Changement de dénomination du Conseil Consultatif d'Habitants Planoise/Châteaufarine**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le changement de dénomination du Conseil Consultatif d'Habitants «Planoise / Châteaufarine» qui devient «Planoise / Châteaufarine / Hauts du Chazal».

**40. Salle de Quartier des Montboucons - Prolongation de la mise à disposition de la salle Emilie du Châtelet au Comité de Quartier des Montboucons - Convention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la reconduction de la mise à disposition de la Salle Emilie du Châtelet au Comité de Quartier des Montboucons
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec le Comité de Quartier des Montboucons.

## **TOURISME**

**41. Gestion d'une aire d'accueil pour camping-cars aménagée par le Grand Besançon et organisation du stationnement payant sur l'aire ainsi que sur le parking public situés Cité Canot - Convention tripartite d'occupation temporaire Ville/Etat/Grand Besançon et convention Ville/Grand Besançon pour l'entretien de l'aire d'accueil camping-cars**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition à la Ville de Besançon de la parcelle cadastrée HZ n° 78 b) pour être utilisée à usage de parking public,
- d'approuver la gestion et l'entretien par la Ville de l'aire d'accueil de camping-cars aménagée par le Grand Besançon,
- d'approuver l'ouverture d'un stationnement payant sur l'ensemble du parking situé Cité Canot ainsi que les tarifs applicables. Coût : 1 €/h et 5 €/24 h.
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir ainsi que tout acte afférent à ce projet.

## DOMAINE

### **42. Transfert au Grand Besançon de 16 abribus de type auvent - Signature d'un avenant**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant à la convention initiale avec le Grand Besançon, avenant qui formalisera le transfert au Grand Besançon de 16 abribus.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### **43. Exercice 2009 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service de l'Eau**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2009 du Service de l'Eau.

### **44. Exercice 2009 - Rapport d'activité des services exploités en régie - Service Assainissement**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2009 du Service de l'Assainissement.

### **45. Programme d'adduction d'eau de Novillars et information sur le dossier de rénovation de l'usine de Chenecey-Buillon - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la réalisation du programme d'adduction d'eau de Novillars pour un montant total de 4 500 000 € HT
- d'adopter la proposition technique concernant la délimitation des périmètres de protection des forages et les prescriptions associées
- d'adopter le dossier d'enquête publique
- de solliciter auprès de M. le Préfet la désignation d'un commissaire-enquêteur et l'ouverture d'une enquête publique
- de confirmer cette opération, ainsi que le lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre, et toutes les procédures administratives au titre de la loi sur l'eau
- d'approuver les dispositions prévues ci-dessus en termes d'organisation et en termes d'échéancier, ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document à intervenir
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le (ou les) ordres de service, avenant(s) ou décisions de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse, conformément au programme d'aide des agences
- de solliciter l'aide financière du Département du Doubs et de tout partenaire susceptible de soutenir cette opération, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets de l'exercice 2010 et suivants.

## **VOIRIE / PARC AUTO LOGISTIQUE**

### **46. Entretien des installations de feux de signalisation tricolores - Convention avec la commune de Roche-lez-Beaupré**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec la commune de Roche-lez-Beaupré pour l'entretien des installations de feux de signalisation tricolores.

### **47. Sécurité routière - Actions de sensibilisation et de prévention - Demande de subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de la mise en œuvre de ces actions

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du PDASR 2010 (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) d'un montant de 3 000 €.

### **48. Location véhicules Auto cité**

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions du Groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'utilisation du dispositif Auto cité par les agents de la Ville pour leurs déplacements professionnels.

## **MAITRISE DE L'ENERGIE**

### **49. Convention 2010 de partenariat avec le CAUE et actualisation de la subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec le CAUE

- de verser une subvention de 18 200 € au CAUE pour la réalisation d'actions de sensibilisation auprès de la population bisontine à la maîtrise de l'énergie.

### **50. Protocole d'accord 2010-2013 en faveur de l'efficacité énergétique - Conventions avec EDF**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le protocole d'accord 2010-2013 en faveur de l'efficacité énergétique entre EDF et la Ville de Besançon permettant la promotion et la réalisation d'actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine et le territoire de la Ville de Besançon

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique pour la seconde période d'application de la loi POPE.

## URBANISME

### **51. Pôle de Besançon Viotte - Convention d'études et de travaux avec Réseau Ferré de France (RFF) pour la réalisation du passage souterrain et du débouché Nord - Demandes de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le principe de l'intégration du programme complémentaire, souhaité par la Ville pour la réalisation du débouché Nord, au programme de travaux à réaliser par RFF et sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la LGV Rhin-Rhône

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de financement des études et travaux à intervenir avec RFF et tout document s'y rapportant

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions auprès de l'Union Européenne, du Grand Besançon, de la Région Franche-Comté et de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le financement de cette opération.

### **52. Projet de restructuration de l'entrée du Centre Hospitalier Universitaire - Bilan de la concertation préalable**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet de restructuration de l'entrée du CHU.

### **53. Démolition du bâtiment 1-3 rue Gounod - Accord de principe**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de donner son accord :

- sur la démolition des logements de l'immeuble situé 1-3 rue Gounod

- sur le remboursement anticipé des prêts grevant cet immeuble pour lesquels la Ville s'est portée garante.

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

### **54. ZAC des Hauts du Chazal - Cession de terrains à la sedD - Modification de la délibération du 11 janvier 2010**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession de terrains d'une contenance totale de 8 552 m<sup>2</sup> sis dans la ZAC des Hauts du Chazal pour un montant de 32 583,12 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié correspondant.

**55. Cession d'une parcelle de terrain à l'Association Diocésaine de Besançon dans le cadre de la restauration du Monument de la Libération de la Chapelle des Buis**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 210 m<sup>2</sup> à l'Association Diocésaine de Besançon au prix de 420 €
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié correspondant et tout document s'y rapportant.

**56. Cession d'une parcelle à la Copropriété Le Beauvoir, rue des Flutttes Agasses**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession gratuite d'une parcelle sise rue des Flutttes Agasses à la Copropriété Le Beauvoir
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

**57. Cession d'une propriété bâtie à l'Université de Franche-Comté 1, rue Charles Nodier**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession gratuite d'une propriété bâtie sise 1 rue Charles Nodier à l'Université de Franche-Comté
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié correspondant.

**58. Cession de terrain au profit de la Société ALTER IMMO, zone 1 AUd «Tilleroyes chemin de Serre»**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession d'un terrain d'une surface de 1 200 m<sup>2</sup> à la Société ALTER IMMO au prix de 48 000 €
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

**59. Echange de terrains avec M. Stéphane MOUTON, Chemin d'Avanne à Velotte - Port Douvot**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur un échange de terrains sans soulte avec M. Stéphane MOUTON, chemin d'Avanne à Velotte - Port Douvot
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié correspondant.

**60. Acquisition de terrain à Mme CHATELAIN Michelle et échange de terrains avec M. CHATELAIN Emmanuel, rue de l'Escale**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'échange de terrains sans soulte avec M. CHATELAIN Emmanuel et l'acquisition de terrain à titre gratuit à Mme CHATELAIN Michelle

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir.

**61. Zone d'activités Madeleine Brès - Lancement des travaux - Création du budget annexe Zone d'activités Madeleine Brès**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'aménagement de la zone d'activités Madeleine Brès, le bilan financier qui en découle ainsi que la création du budget annexe y afférent pour un montant HT de 741 900 €,

- de fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain à 60 € HT, valeur juin 2010 actualisable,

- d'autoriser le lancement des travaux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés et factures à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) ordre(s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre ou le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions ou toutes aides financières.

**62. Programme de Rénovation Urbaine des Clairs-Soleils - Participation des habitants - Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture - Versement de subventions**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2010 avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 22 850 € à cette association au titre de l'année 2010.

M. LE MAIRE et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

**63. Versement d'une subvention à Habitat 25 pour l'acquisition et l'amélioration d'un pavillon 4 rue Fresnel**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'octroyer une subvention de 5 000 € à Habitat 25 pour l'acquisition et l'amélioration d'un pavillon, 4 rue Fresnel

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document utile.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

## SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

### 64. Vie des Quartiers - Vie Associative - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Humanitaire ALICE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association ALICE afin de soutenir la venue du groupe de chanteurs Vox Belarus pour des concerts à Besançon.

### 65. Vie Associative - Première répartition de subventions 2010

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

Association	Nature activité	Proposition 2010
<b>ANIMATIONS QUARTIERS</b>		
Comité quartier Torcols Chailluz	Animation du quartier soirées conviviales, vide-greniers, pétanques, club des anciens, marches, sorties	600 €
Planoise Avenir	Animation du quartier liens de solidarité, vide-greniers, sorties, vital été	1 000 €
Journal de Quartier la Passerelle	Journal de quartier, 4 numéros annuels	3 000 €
Association de Palente	Animation du quartier soirées repas sorties, gymnastique	500 €
Association de Palente	Journal du quartier la Parenthèse	1 500 €
Le petit Lutin	Animation du quartier, soirées repas, carnaval, sorties, fête des voisins	1 000 €
Maison de Velotte	Animation du quartier, sports, loisirs, action sociale, club des aînés	25 000 €
Comité quartier Bregille	Animation du quartier, ateliers peinture, tarot, cuisine, sports, club photo et de lecture, journal de quartier	9 000 €
Comité quartier Bregille	Journal de quartier	1 000 €
APIM	Journal de quartier boulevard Nord	4 000 €
Comité de quartier St-Claude	Animation du quartier, gymnastique, danse club photo, ateliers artistiques, informatique	20 000 €
Comité de quartier des Prés de Vaux	Animation du quartier, journal, gymnastique, brocante, repas des aînés, besathon, danse, kung-fu	1 000 €
Comité quartier Chaprais	Animation du quartier, convivialité, après-midi galettes des rois, belote, tarot, patchwork	800 €
Comité de quartier des Montboucons	Animation du quartier, concours de tarot, loto, marché aux puces, randonnées, soirées festives	2 300 €
Avenue du Part-Age	Animation du quartier, cavalcade, chasse à l'œuf, pique-nique, pétanque, table à partage	621 €



Association	Nature activité	Proposition 2010
BOUGE-TOI	Animations de Planoise, ateliers créatifs, informatique, accueil des ados, sorties	1 000 €
Club photo de Planoise	Initiation photo préparations et recherches sur la Franche-Comté	700 €
Club photo de Planoise	Exposition photo	300 €
Amicale des anciens RPT Besançon	Repas grenouilles, tête de veau, Noël, sorties	300 €
<b>JEUNESSE</b>		
Scouts et Guides de France	Animation jeunesse, éducation des jeunes	800 €
JOC Jeunesse Ouvrière Chrétienne	Education populaire des jeunes de 15 à 30 ans	800 €
<b>ANIMATION SPORTIVE</b>		
Groupe spéléologique du Doubs	Spéléologie, exploration découvertes des cavités souterraines	150 €
Groupe spéléologique Les Nyctalopithèques	Spéléologie, visites découvertes et initiations	100 €
Groupe spéléologique des Spiteurs Fous	Spéléologie, exploration et découverte des gouffres	100 €
Les usagers de la bicyclette	Promotion de la bicyclette, participation à la fête du vélo, sensibilisation sécurité	500 €
Besançon Club Canin	Education canine, organisation de concours	500 €
DACEL	Danse art chorégraphique, pour jeunes des quartiers, participation carnaval, journée du patrimoine	600 €
<b>SOLDARITE CIVISME</b>		
Union Féminine Civique et Sociale Familles Rurales	Information citoyenneté, organisation de réunions d'information	500 €
The Serious Road Trip Connexion Humanitaire Bisontine	Aide aux personnes en difficulté par l'art du cirque, ateliers, spectacles	500 €
Au bonheur des chats libres	Stérilisation des chats errants	600 €
France Bénévolat	Promotion du bénévolat, passeports bénévoles, actions de communication	5 000 €
RECIDEV	Sensibilisation au développement durable, animations scolaires, conférences, forums	2 000 €
CIMADE	Solidarité aux migrants et réfugiés, groupe local de Besançon	500 €
MRAP	Education à la citoyenneté pour combattre le racisme et les discriminations	1 300 €
Association Franc-Comtoise d'assistance aux Réfugiés	Aide et soutien aux réfugiés en particulier asiatiques	200 €

Association	Nature activité	Proposition 2010
UFC que choisir de Besançon	Association de consommateurs, information et soutien	1 500 €
Franche-Comté Consommateurs	Défense des consommateurs et médiation, public défavorisé privilégié	1 500 €
AGIR et REAGIR CONSO	Défense et droits des usagers, information et conseil	1 500 €
GENEPI	Réinsertion des personnes incarcérées, animation d'activités hebdomadaires en détention	350 €
Ligue des droits de l'homme	Défense des droits de l'homme, organisation de la fête, conférences débats	1 000 €
Grigri L'antigris	Culture artistique près publics fragiles, ateliers de pratique artistique	500 €
SPA	Recueil et placement d'animaux abandonnés, gestion du refuge	5 000 €
Comité UNICEF	Faire connaître l'UNICEF et ses actions	1 000 €
<b>CULTURE LOISIRS</b>		
LATINOAMERICALLI	Découverte culture hispano-américaine, ateliers spectacles	500 €
LATINOAMERICALLI	Festival latino-corazon	500 €
Centre Culturel Espéranto-Besançon	Information et enseignement de l'Espéranto	500 €
Butterfly's dance	Danse animation soirées	500 €
CHRISALIDE	Maquillages, organisation d'événements	500 €
La voie des fleurs	Art floral, animations	400 €
La voie des fleurs	Célébration des 20 ans de l'activité	200 €
Besançon Tour prends garde	Compétition échecs, initiation des scolaires	3 000 €

et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions concernant le Comité de Quartier Saint-Claude, la Maison de Velotte ainsi que l'avenant à la convention triennale de France Bénévolat.

Mme TISSIER, Mme THIEBAUD, Mme WANLIN, Mme POISSENOT, Mme CRABBÉ-DIAWARA et Mme GERDIL-DJAOUAT n'ont pas pris part au vote.

#### **66. Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 450 € pour le séjour aux Grangettes de 10 élèves de la classe d'intégration scolaire de l'école élémentaire La Butte, du 31 mai au 4 juin 2010.

**67. Vie des Quartiers - Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Subvention à l'Association Brulard Ensemble**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2010 à l'Association Brulard Ensemble pour mener à bien un programme d'actions de convivialité favorisant la participation des habitants.

M. OMOURI n'a pas pris part au vote.

**68. Subventions aux associations médico-sociales - 1<sup>ère</sup> attribution 2010**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat et autres collectivités territoriales	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2010	Sommes proposées Première attribution 2010
		2009	2008	2009		
CODES		-	-	0 €	10 000 €	5 000 €
Vivre Comme Avant	Aide morale aux femmes atteintes d'un cancer du sein	3 100 €	700 €	800 €	800 €	800 €
ANPAA 25 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie)	Prévention, formation et soins en alcoologie et tabaccologie	710 493 €	6 716 €	6 800 € + 600 €	9 400 €	6 000 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or	Aide et accompagnement de personnes en difficulté avec l'alcool - sensibilisation au risque	-	800 €	850 €	900 €	800 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx	-	600 €	600 €	800 €	600 €
Vie Libre	Prévention et lutte contre l'alcoolisme	-	350 €	400 €	1 000 €	400 €
						<b>13 600 €</b>

**69. Attribution de subventions dans le cadre de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition des «F'estivales»**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 41 000 € à l'Association «Les Amis du Cylindre» pour l'organisation des concerts sur le plan artistique, technique et logistique dans la Cour du Musée du Temps du 23 juillet au 21 août 2010

- 8 000 € à l'Association «La Boutique du Conte» pour la création d'un spectacle dans la Tour des Cordeliers autour du patrimoine littéraire bisontin

- 4 000 € au Centre de Linguistique Appliquée pour aider à la réalisation de l'exposition sonore de J.F. CAVRO et à sa présentation.

## **70. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations culturelles**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes aux associations culturelles :

- 1 000 € à l'Association «Les Amis du Funiculaire» pour l'édition d'un ouvrage sur le funiculaire et son histoire

- 1 000 € à l'Association Da Camera pour son activité de diffusion et d'action culturelle

- 4 000 € à l'Association Mélodies en sous-sol pour le développement de son activité

- 2 300 € à l'Association Le théâtre de la Clairière pour l'organisation d'une soirée estivale le 4 août prochain

- 10 000 € à l'Association La Clave pour l'édition 2010 du Festival International de salsa «Copa Loca»

- 20 000 € à l'Association Interférences pour soutenir son activité de diffusion.

## **71. Association Les Amis du Cylindre - Subvention complémentaire 2010 - Avenant n° 1 à la convention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le versement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la subvention 2010 d'un montant de 76 000 € à l'Association «Les Amis du Cylindre» pour lui permettre d'assurer la continuité des actions de préfiguration de la Scène des Musiques Actuelles

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention 2010 avec l'Association Les Amis du Cylindre.

## **72. Fête de la Musique - Attribution de subventions aux associations partenaires - Accueil de l'Ensemble «Ny Malagasy Orkestra» de Madagascar**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations partenaires de la Fête de la Musique :

- 1 500 € à l'association 5 Etoiles Production pour l'animation d'une scène Place du Huit Septembre
- 1 500 € à l'association Les Amis du Cylindre pour l'animation d'une scène Promenade Granvelle. Cette subvention fait l'objet de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2010 entre la Ville et l'association les Amis du Cylindre
- 500 € à l'association Attila pour l'animation, en collaboration avec les Amis du Cylindre, de la scène de la Promenade Granvelle
- 1 500 € à l'association Mighty Worm pour l'animation du site de l'Esplanade des Droits de l'Homme
- 1 500 € à l'association Citron Vert, pour l'animation du site de la Place Pasteur

- 1 500 € à l'association Le Bastion, pour l'animation de la Place de la Révolution. Cette subvention fait l'objet de l'avenant n° 4 à la convention triennale 2009-2011 entre la Ville et l'association Le Bastion
- 5 000 € à l'Association Les Amis du Cylindre pour l'accueil de l'Ensemble «Ny Malagasy Orkestra» de Madagascar.

**73. Attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif d'aide aux «Emergences» - 2<sup>ème</sup> répartition 2010**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 500 € à chaque association suivante dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition des Emergences qui s'est déroulée du 31 mai au 5 juin :

- 500 € à l'Association Attila
- 500 € à L'Association le Bastion
- 500 € à L'association Mighty Worm
- 500 € à L'Association du Citron Vert
- 500 € à L'Association Chapeau de paille
- 500 € à L'Association 5 étoiles Prod
- 1 000 € à l'Association les Amis du Cylindre.

**74. Secteur de la Communication - Subvention à l'association culture-besancon.fr**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 4 000 € à l'Association culture-besancon.fr pour la création d'un site web dédié à la vie culturelle locale.

**75. Organisation de manifestations touristiques - Attribution d'une subvention à l'association «Le Chemin des Sens»**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Association «Le Chemin des Sens» pour l'organisation des «Flâneries 2010» et du «parcours autour des métiers».

**76. Organisation du colloque «Education et homophobie» - Attribution d'une subvention à l'association Nouvel Esprit**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Nouvel Esprit pour l'organisation d'un colloque international sur le thème de l'éducation et de l'homophobie du 15 au 17 juin 2010.

**77. Subvention au projet de la Brasserie de l'Espace à Planoise**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide supplémentaire de 3 500 € à la Brasserie de l'Espace et a autorisé M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir.

#### **78. Equipement solaire thermique - Versement d'une subvention**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention solaire d'un montant de 300 € à M. EUVRARD.

#### **79. Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives des syndicats**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les participations suivantes aux charges locatives des syndicats suivants :

Syndicats	Charges locatives facturées 2009	Participation de la Ville (50 %)
CFDT	4 205,55 €	2 102,77 €
CFTC	1 004,31 €	502,16 €
CGT	2 766,78 €	1 383,39 €
Union Solidaire	865,09 €	432,55 €
FO	3 212,10 €	1 606,05 €
UNSA	1 439,90 €	719,95 €
FSU	1 796,61 €	898,30 €
CFE - CGC	644,66 €	322,33 €
<b>Totaux</b>	<b>15 935,01 €</b>	<b>7 967,50 €</b>

#### **80. Vie des Quartiers - Vie Associative - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la LICRA pour l'organisation d'une célébration de l'abolition de l'esclavage le 10 mai dernier.

### **MARCHES**

#### **81. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS pour le lancement d'une étude visant à l'optimisation du processus d'achat**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS pour lancer une étude visant à l'optimisation du processus achat dont le montant s'élève à 40 000 €.

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Grand Besançon et le CCAS,

- d'inscrire la participation de 17 000 € du Grand Besançon.

**82. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et le Grand Besançon pour un contrat de prévoyance collective maintien de salaire - invalidité**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour un contrat de prévoyance collective maintien de salaire - invalidité

- autoriser M. le Maire ou la Première Adjointe à signer la convention à venir avec le Centre Communal d'Action Sociale et le Grand Besançon.

**83. Marchés publics - Autorisation de signature des avenants**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux marchés de travaux suivants :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 %
<b>Extension de l'école maternelle Paul Bert :</b> Lot 7 (Cloison, isolation, peinture) Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires	Bisontine de Peinture 25770 Serre-les-Sapins	41 042,83 € TTC + 2 928,63 € TTC Avenant n° 1	+ 2 284,10 € TTC	Pas de CAO
Lot 1 (terrassement, VRD) Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires	RIVA 25770 Serre-les-Sapins	41 384,58 € TTC + 3 556,61 € TTC Avenant n° 1	+ 2 166,43 € TTC	Pas de CAO
Lot 2 (gros oeuvre) Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires	RIVA 25770 Serre-les-Sapins	137 906,63 € TTC + 12 237,35 € TTC Avenant n° 1	+ 3 626,03 € TTC	Pas de CAO
<b>Ravalement des façades de la station de pompage de la Malate :</b> Lot 3 (peinture et ravalement de façades) Travaux supplémentaires	BTT 25000 Besançon	34 384,71 € TTC	+ 5 092,57 € TTC	Pas de CAO
<b>Travaux pour la construction de la SMAC</b> Lot 12 (chauffage-ventilation) Travaux supplémentaires	EIMI THERMIC 25000 Besançon	449 436,48 € TTC	+ 46 310,20 € TTC	7/05/2010

#### **84. Motion pour condamner fermement les attaques de l'armée israélienne survenues dans la nuit du 30 au 31 mai 2010.**

La motion suivante a été présentée par M. Nicolas GUILLMET, au nom du groupe majoritaire :

*«Dans la nuit du 30 au 31 mai 2010, l'armée israélienne a attaqué un convoi de six bateaux affrétés par des organisations humanitaires pour acheminer de l'aide à la bande de Gaza et mettre en évidence le scandale du blocus.*

*Alors que la «flottille de la liberté» était encore dans les eaux internationales, le commando israélien a sauté en pleine nuit d'hélicoptère sur les bateaux, ouvrant le feu sur des civils, faisant au moins neuf morts et de nombreux blessés.*

*Plus de 700 personnes représentant cinquante nationalités ont participé à l'expédition. Elles étaient pour la plupart membres d'ONG internationales, personnalités politiques, religieuses, écrivains et journalistes.*

*Les bateaux transportaient environ 10 000 tonnes d'aide humanitaire, dont de l'aide médicale, de la nourriture, des vêtements... Ces matériels devaient être livrés à la population de Gaza, qui vit dans une véritable prison à ciel ouvert du fait du blocus imposé par Israël depuis juin 2007, et ce en violation de toutes les résolutions de l'ONU.*

*Le Conseil Municipal de Besançon, qui soutient et encourage depuis plusieurs années des échanges constructifs dans cette région, s'associe à l'indignation internationale et condamne fermement les actes menés par l'Etat d'Israël qui vont à l'encontre de la paix civile, de la sécurité et des libertés fondamentales de la population palestinienne.*

*Le Conseil Municipal de Besançon demande à l'État Français et aux instances internationales de condamner fermement ces actes qui, en l'absence de réactions, encouragent l'instabilité et attisent les confrontations violentes au sein de ce pays déchiré».*

A l'unanimité des suffrages exprimés (le Groupe UMP et Apparentés ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a décidé d'adopter la motion présentée par le Groupe Majoritaire.

#### **85 - Vœu déposé par M. Philippe GONON**

M. GONON a présenté la motion suivante en son nom :

Conformément à l'article 6 du règlement du Conseil Municipal de Besançon, j'ai l'honneur de vous demander de soumettre au vote des Conseillers le vœu suivant :

*«Compte tenu de l'importance du dossier tram pour la Ville de Besançon, pour son développement, pour sa structuration urbaine,*

*Compte tenu de l'impact qu'aura ce mode de transport sur la vie des Bisontins,*

*Compte tenu de la contribution financière de la Ville de Besançon, de par la subvention versée et les travaux portés par les budgets municipaux,*

*Compte tenu du fait que le projet sera soumis au vote de la CAGB le 30 juin et qu'il semble naturel que la capitale régionale se soit positionnée auparavant,*



Je vous remercie de bien vouloir convoquer un conseil municipal extraordinaire dont l'ordre du jour pourrait comporter trois questions :

1) Le conseil valide-t-il le projet de tram tel qu'il sera soumis au conseil communautaire du 30 juin 2010 ?

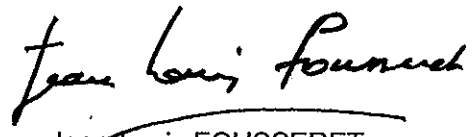
2) En cas de vote favorable, le conseil arrête une enveloppe prévisionnelle de travaux de ... millions d'euros pour la période 2010-2014

3) Le conseil ratifie la subvention de 20 millions d'euros à verser à la CAGB».

A la majorité des suffrages exprimés (1 pour M. GONON, le Groupe UMP et Apparentés ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a décidé de rejeter ce vœu.

La séance est levée à 21 heures 10.

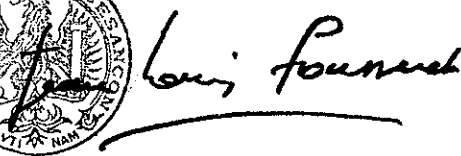
Hôtel de Ville, le 21 juin 2010  
Le Maire,

  
Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 22 juin 2010

Le Maire,





Jean-Louis FOUSSERET.